

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 03 DECMBRE 2019 à VINGT
HEURES TRENTE**

NOM	Fonction	Présent	Absent (e)	Donne Pouvoir
<i>François CHEVALLIER-MAMES</i>	Maire	X		
<i>Élie STÉVANCE</i>	Maire-adjoint	X		
<i>André ALARD</i>	Maire-adjoint	X		
<i>Jocelyne VANESON</i>	Maire-adjoint	X		
<i>Michel BORREL</i>	Conseiller	X		
<i>Valérie ESQUER</i>	Conseiller	X		
<i>François TOUCHARD</i>	Conseiller		X	
<i>Magali PHILIPPE</i>	Conseiller	X		
<i>Thierry PERRON</i>	Conseiller		X	<i>Michel BORREL</i>
<i>Carol BAVAY</i>	Conseiller	X		
<i>Didier CHARRIAL</i>	Conseiller		X	
<i>Alessandra MORAL</i>	Conseiller	X		
<i>Gilles AUBIN</i>	Conseiller		X	
<i>Annick LEPAGE</i>	Conseiller	X		
SOIT	14	10	4	

Le procès-verbal de la réunion du 30 septembre et celui du 14 novembre 2019 sont adoptés à l'unanimité des présents.

Secrétaire de séance : Elie STEVANCE

**DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNE:
REMBOURSEMENT PRÊT COURT TERME CAISSE D'EPARGNE**

Considérant le manque de crédit au chapitre 016 (dépenses de d'investissement) article 1641 pour le remboursement anticipé d'une partie de l'emprunt A75181CO contracté auprès de la caisse d'épargne.

Le maire propose la décision modificative suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAP 016

Article 1641 emprunts en euros +175 000, 00 €

CHAP 21

Article 21318 Autres bâtiments publics - 175 000, 00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'adopter cette décision modificative.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

QUESTIONS DIVERSES

* Modification de la date du prochain conseil municipal porté au mardi 17 décembre 2019 à la place du 19 décembre 2019

* Éclairage public : la réception des travaux s'est faite le 02 décembre 2019

* Foyer de résidence de Mormant : la vente des bâtiments reste à l'ordre du jour, ce qui pourrait avoir une incidence sur les activités du syndicat

* RPI de Bernay-Vilbert et Courtomer : une personne de Courtomer a été retenu pour remplacer l'agent technique qui part en retraite au 1 février.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 21h10, ont signé au registre les